

Déchets dangereux : appelons un chat un chat !

L'association SA. GA. nous prie d'insérer : « Depuis les rumeurs (qui n'en sont plus aujourd'hui puisque c'est une réalité), de plate-forme de déchets dangereux à Lafitte-Vigordane, tous les mots possibles et inimaginables sont employés pour éviter de parler de déchets dangereux. Il est vrai que les termes déchets diffus, déchets spéciaux sont mieux adaptés que le terme déchets dangereux pour nous faire avaler des « couleuvres ».

Il suffit de consulter la nomenclature des déchets pour le savoir : piles, solvants, peinture, huile de vidange, encre, tubes néons, aérosols, emballages vides souillées, acides de batteries, déchets phytosanitaire, etc. sont classés parmi les déchets dangereux. (décrite : n° 2002-540 du 18 avril 2002)

Avant de dévoiler ce projet aussi bien le Conseil Municipal de Lafitte-Vigordane et le porteur de ce projet EOVAL se sont bien gardés d'en informer les simples administrés que nous sommes. Les associations SA. GA. (Salles sur Garonne) et Lafrle ENVI ont jeté un caillou dans la mare et ont fait sortir les loups de leur tanière.

Les initiateurs de ce projet, le maire et Eoval (filiale de VEOLIA) décident enfin de communiquer. Pour eux aucun risque, alors pourquoi jouer à cache-cache et attendre l'enquête publique

pour dévoiler le projet. Cette plate-forme aura comme mission de rassembler les déchets dangereux qui seront collectés par les PME pour les emmener sur leur site avant d'être transportés par camions dans l'un de leur centre de traitement, filiale de VEOLIA, vers Bassens (Bordeaux) ou Marseille. Pourquoi cette plate-forme ne serait pas installée sur l'axe de l'A62 ? Le principe de proximité n'est pas respecté, les PME concernées sont majoritairement sur Toulouse et sa proche banlieue, pourquoi cette société s'éloignerait-elle alors qu'un centre de stockage récent existe sur Toulouse. De plus l'implantation d'une telle société multinationale (VEOLIA) sur des zones à gravières risque fort de favoriser le regroupement de plusieurs filiales liées aux déchets appartenant à ce même groupe. Si cette société a un avis favorable pour son installation, nous prenons le risque d'avoir une unité d'évapo-incinération voire pire, un incinérateur à côté de chez nous, sachant que les premières habitations de Lafitte-Vigordane sont situées à 260 mètres.

Une réunion publique, à l'initiative de l'association, est prévue le vendredi 24 octobre, à 20h30, à la salle des fêtes de Salles sur Garonne. Nous sommes tous concernés. Renseignements auprès de M. Fogacci au 05 61 87 12 61. »

Transmis par YL